



## FÉDÉRATION INTERNATIONALE D'ESCRIME

### Esgrime

#### A. ÉPREUVES (7)

Épreuves masculines (3)	Épreuves féminines (3)	Épreuve mixte (1)
Épée individuelle Fleuret individuel Sabre individuel	Épée individuelle Fleuret individuel Sabre individuel	Compétition par équipes continentales

#### B. QUOTA D'ATHLÈTES

##### 1. Quota total pour l'esgrime :

	Places de qualification	Places pays hôte	Places d'universalité	Total
Hommes	Entre 30 et 36	3	3	Entre 36 et 42
Femmes	Entre 30 et 36	3	3	Entre 36 et 42
<b>Total</b>	<b>66</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>78</b>

##### 2. Nombre maximum d'athlètes par CNO :

	Quota par CNO
Hommes	3 (1 par arme)
Femmes	3 (1 par arme)
<b>Total</b>	<b>6</b>

##### 3. Mode d'attribution des places :

La place est attribuée à l'athlète nominativement.

#### C. ADMISSION DES ATHLETES

Tous les athlètes doivent se conformer aux dispositions de la Charte olympique en vigueur actuellement, notamment à la Règle 41 (Nationalité des concurrents). Seuls les athlètes en conformité avec la Charte sont autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.

##### Âge

Pour être autorisés à participer aux Jeux Olympiques de la Jeunesse, tous les athlètes doivent être nés entre le 1<sup>er</sup> janvier 2001 et le 31 décembre 2003.



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### D. PRINCIPES DE QUALIFICATION

#### PLACES DE QUALIFICATION

Nombre de places	Épreuve de qualification
D.1. 30 hommes 30 femmes	<p><b>D.1 Championnats du monde cadets 2018 – Phase 1</b></p> <p>Dix (10) places seront attribuées dans chaque épreuve individuelle lors des Championnats du monde cadets qui auront lieu en 2018, à raison d'un (1) athlète au maximum par arme, par sexe et par CNO.</p> <p>La répartition de ces dix (10) places se fera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• une (1) place sera attribuée dans chaque épreuve à l'athlète le mieux classé originaire d'Afrique ;</li><li>• deux (2) places seront attribuées dans chaque épreuve aux athlètes les mieux classés originaires d'Amérique ;</li><li>• trois (3) places seront attribuées dans chaque épreuve aux athlètes les mieux classés originaires d'Asie/Océanie ;</li><li>• quatre (4) places seront attribuées dans chaque épreuve aux athlètes les mieux classés originaires d'Europe.</li></ul>
D.2. 3 hommes 3 femmes	<p><b>D.2 Championnats du monde cadets 2018 – Phase 2</b></p> <p>Une fois les places de qualification allouées selon la procédure mentionnée au point D.1., six (6) places supplémentaires seront attribuées, toutes épreuves individuelles confondues, lors des Championnats du monde cadets qui auront lieu en 2018, à raison d'un (1) athlète au maximum par arme, par sexe et par CNO.</p> <p>La répartition de ces six (6) places se fera comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• deux (2) places seront attribuées aux athlètes originaires d'Océanie occupant les rangs suivants au classement ;</li><li>• une (1) place sera attribuée à l'athlète originaire d'Afrique occupant le rang suivant au classement ;</li><li>• une (1) place sera attribuée à l'athlète originaire d'Asie occupant le rang suivant au classement ;</li><li>• une (1) place sera attribuée à l'athlète originaire d'Amérique occupant le rang suivant au classement ;</li><li>• une (1) place sera attribuée à l'athlète originaire d'Europe occupant le rang suivant au classement.</li></ul> <p>Si deux (2) athlètes ou plus sont ex aequo toutes épreuves confondues, le plus jeune sera qualifié.</p> <p>S'il n'y a pas de Championnats du monde cadets en 2018, les championnats continentaux cadets feront office d'épreuves de qualification pour les Jeux Olympiques de la Jeunesse.</p>
D.3.	<p><b>D.3 Compétition par équipes mixtes</b></p> <p>La compétition par équipes mixtes réunira des équipes continentales composées chacune de six (6) concurrents (trois (3) hommes, un (1) par arme, et trois (3) femmes, une (1) par arme), lesquels seront sélectionnés sur la base des classements individuels aux Jeux Olympiques de la Jeunesse.</p>



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte inscrira automatiquement trois (3) hommes et trois (3) femmes (un (1) par arme par sexe) pour autant que les athlètes en question répondent aux critères d'admission définis à la section C de ce document.

### PLACES D'UNIVERSALITE

Six (6) places d'universalité (trois (3) pour les hommes et trois (3) pour les femmes) seront disponibles, pour autant que le niveau technique le permette. Elles seront attribuées par la commission tripartite des JOJ.

Le Comité International Olympique invitera tous les CNO admissibles à soumettre leurs demandes de places d'universalité le 15 janvier 2017. La commission tripartite confirmera par écrit, en collaboration avec la FIE, l'attribution des places sur invitation aux CNO concernés le 13 mars 2017. Les CNO doivent confirmer l'utilisation des places à la commission tripartite le 31 mars 2017.

## E. PROCESSUS DE CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

### CONFIRMATION DES PLACES DE QUALIFICATION

Le 25 avril 2018, la FIE informera les CNO concernés des places de qualification qui leur ont été attribuées. Les CNO auront alors deux (2) semaines, jusqu'au 8 mai 2018, pour confirmer par écrit à la FIE et au BAYOGOC l'utilisation des places obtenues comme indiqué à la section G. Période de qualification.

### CONFIRMATION DES PLACES DU PAYS HOTE

Le pays hôte doit confirmer par écrit à la FIE et au BAYOGOC, le 4 mai 2018 au plus tard, l'utilisation de ses places.

## F. REATTRIBUTION DES PLACES INUTILISEES

### PLACES DE QUALIFICATION INUTILISEES

Si une place allouée n'est pas confirmée dans les délais impartis ou est refusée par le CNO, celle-ci sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié originaire du même continent et occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante lors des Championnats du monde cadets de la FIE organisés en 2018.

### PLACES DU PAYS HOTE INUTILISEES

Toute place du pays hôte inutilisée (restituée ou inutilisée du fait de la qualification du pays hôte via les Championnats du monde cadets) sera réattribuée à l'athlète non encore qualifié, tous continents confondus, occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante lors des Championnats du monde cadets de la FIE organisés en 2018.



## SYSTEME DE QUALIFICATION – JEUX OLYMPIQUES DE LA JEUNESSE DE BUENOS AIRES 2018

### PLACES D'UNIVERSALITE INUTILISEES

Les places d'universalité inutilisées, y compris celles restituées après l'attribution finale par la commission tripartite des JOJ, seront réattribuées aux athlètes non encore qualifiés, tous continents confondus, occupant le rang suivant au classement de l'épreuve correspondante lors des Championnats du monde cadets de la FIE organisés en 2018.

### G. PERIODE DE QUALIFICATION

Période	Date	Échéance
Places d'universalité	31 mars 2017	Validation de l'attribution finale des places d'universalité par la commission tripartite des JOJ
Qualification	1 <sup>er</sup> avril 2017 - 23 juillet 2018	Période de qualification pour les JOJ 2018
	Avril 2018 (À définir)	Championnats du monde cadets (lieu à définir)
	25 avril 2018	Date limite à laquelle la FIE devra avoir dressé la liste des athlètes qualifiés via les Championnats du monde cadets et en avoir informé les CNO
Date limite pour l'accréditation	<date>*	Date limite fixée pour l'accréditation aux JOJ de Buenos Aires 2018 (tous les athlètes potentiels doivent être enregistrés dans le système)
Information et confirmation	<date>*	Date limite à laquelle la FIE devra avoir informé les CNO des places de qualification qui leur ont été attribuées
	4 mai 2018	Date limite à laquelle les CNO devront avoir confirmé à la FIE et au BAYOGOC l'utilisation des places de qualification obtenues
		Date limite à laquelle le pays hôte devra avoir confirmé la participation de ses athlètes
Réattribution	4-31 mai 2018	Réattribution par la FIE de toutes les places inutilisées et confirmation par les CNO, de l'utilisation de ces places
	31 mai 2018	Date limite de réattribution
Date limite d'inscription par sport	23 août 2018	Date limite pour les inscriptions nominatives dans tous les sports
Date limite pour l'enregistrement des délégations	<date>*	Date limite pour l'enregistrement des délégations
JOJ	1 <sup>er</sup> – 12 octobre 2018	3 <sup>es</sup> Jeux Olympiques de la Jeunesse d'été – Buenos Aires 2018

\* À définir